

Distr. restreinte
28 mai 2021
Français
Original : anglais, français et russe

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Session extraordinaire sur le Code européen des voies de navigation intérieure

Genève, 22 juin 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire sur le Code européen des voies de navigation intérieure*, **, ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 juin 2021, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Préparation du projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure.
3. Questions diverses.
4. Élaboration de la liste des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (ci-après le « Groupe de travail » ou le « SC.3/WP.3 ») souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour de

* Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/events/sc3wp3-working-party-standardization-technical-and-safety-requirements-inland-4>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=M4ed8M>.

*** La participation est possible en personne et virtuellement. Pour participer à la session en personne, les représentants sont également priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/35918>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel (sc.3@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.html.

sa session extraordinaire sur le Code européen des voies de navigation intérieure sur la base de l'ordre du jour provisoire.

Document : Document informel n° 12 du SC.3/WP.3 (2021).

2. Préparation du projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure

Le Groupe de travail est invité à examiner et finaliser le projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure dans les trois langues officielles, sur la base du texte établi par le secrétariat (document informel n° 11 du SC.3/WP.3(2021)) pour approbation à titre provisoire à sa cinquante-neuvième session.

Documents : ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.5
et document informel n° 11 du SC.3/WP.3 (2021).

3. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n'avait été soumise au titre de ce point.

4. Élaboration de la liste des décisions

Conformément à la pratique consacrée et en application de la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/156, par. 6), le Groupe de travail établira une liste des décisions prises à sa session extraordinaire.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Activités</i>
Mardi 22 juin	10 heures-13 heures	Points 1 à 4 de l'ordre du jour
